



**Contre la casse du droit du travail en Ukraine
Pour le retrait de la loi 5371 et des lois qui détruisent les droits
des travailleurs**

Fin 2019 en Ukraine, répondant aux demandes des employeurs et aux intérêts des entreprises multinationales, une réforme ultralibérale du Code du travail avait été lancée. Elle dénonçait des garanties fondamentales pour les travailleurs (soit près de la moitié des conventions de l'OIT que le pays avait précédemment ratifiées). La mobilisation des travailleurs d'Ukraine, de leurs syndicats, avait fait reculer cette offensive, appuyée sur la solidarité du mouvement syndical européen et international (de la CSI, de la CES).

Aujourd'hui, la situation de guerre qui subit le peuple devrait constituer un motif de recherche du dialogue avec les organisations syndicales ukrainiennes qui participent de la résistance courageuse de leur pays à l'invasion russe. A l'inverse de cet objectif, les autorités entendent profiter de la loi martiale pour détruire le Code du travail en procédant par une succession de lois. Le dernier texte adopté le 19 juillet à la Rada (le Parlement ukrainien), la loi 5371, est vivement critiqué par les syndicats d'Ukraine (ainsi que la loi 5161 introduisant les « contrats zéro heures »). La loi 5371 n'est pas encore signée par le Président. Si elle était appliquée, cela entraînerait l'abolition effective de l'essentiel des droits protégeant les trois quarts des travailleuses et travailleurs d'Ukraine (lesquels sont employés dans des entreprises de moins de 250 salariés).

La FSU apporte son soutien plein et entier aux travailleuses et travailleurs d'Ukraine, à la KVPU et à la KPU. Elle demande aux autorités du pays de ne pas mettre en œuvre, de retirer cette législation qui remet en cause les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs.

Paris, le 30 juillet 2022